



Mont
Saint
Aignan

AVIS DE NON OPPOSITION A UNE DÉCLARATION PRÉALABLE DÉLIVRÉE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

CADRE 1 : DEMANDE DE DÉCLARATION PRÉALABLE déposée le 12/12/2024, affichée en mairie le 16/12/2024 Par : Monsieur JULIEN FRANCISCI Demeurant à : 32 Rue le Verrier 76130 Mont-Saint-Aignan Représenté par : Monsieur JULIEN FRANCISCI Pour : remplacement des volets actuels par des volets battants persiennés en aluminium et d'un volet roulant en aluminium sur le pignon Sur un terrain sis à : 32 Rue le Verrier 76130 Mont-Saint-Aignan	CADRE 2 : DÉCLARATION PRÉALABLE n° : DP 076 451 24 00197 2024.2089 Surface de plancher (1) : / Surface du terrain : 1 057,00 m ² Cadastré : AX104
---	--

LE MAIRE

Vu la demande de déclaration préalable (cadre 1),
Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants, R 421-1 et suivants,
Vu le plan local d'urbanisme intercommunal approuvé en date du 13 février 2020, modifié le 5 juillet 2021, le 13 décembre 2021, le 6 février 2023, le 25 septembre 2023, le 18 décembre 2023, le 12 février 2024, le 15 avril 2024,
Vu le règlement y afférent et notamment celui de la zone UBB1,

ARRÊTE :

Article 1 : il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable. Néanmoins la prescription suivante devra être respectée;

Article 2 : la pose du volet roulant doit s'implanter dans l'épaisseur de l'ébrasement, celui-ci ne doit pas dépasser le nu de la façade existante.

La présente décision est transmise au représentant de l'État le **09 JAN 2025** dans les conditions prévues à l'article L. 424-7 du Code de l'Urbanisme. Elle est exécutoire à compter de sa réception.

le 23/12/2024
pour le maire et par délégation



Bertrand CAMILLERAPP
adjoint au maire chargé de l'urbanisme
et du patrimoine